

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2024**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2024_127****SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE CHATOU ET LE
DEPARTEMENT DES YVELINES RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU NYMPHEE DE
SOUFFLOT**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 15 novembre 2024, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Eric DUMOULIN, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Sophie LEFEBURE, Nathalie MOULIN, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Véronique LIGNIER à Paul MARSAL, Arnaud BEAUVOIR à Michèle GRELLIER, Line HUANG à Virginie MINART-GIVERNE

Secrétaire :

Pierre ARRIVETZ

Les 35 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Le Contrat Yvelines Territoires de Saint Germain Boucles de Seine (CA SGBS) a pour objectif de mettre en œuvre des projets de développement structurants et innovants autour de secteurs stratégiques d'investissement. Il s'inscrit dans un processus négocié entre le Département, la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine et ses quatre communes les plus peuplées que sont Chatou, Houilles, Saint-Germain-en-Laye et Sartrouville, au regard d'un projet de territoire partagé et d'un ensemble d'objectifs et de choix opérationnels clairement identifiés.

Le contrat cadre signé le 9 mai 2019 définit les trois enjeux partagés par les acteurs publics à savoir l'affirmation d'un modèle d'aménagement équilibré, l'optimisation de l'accessibilité et la construction d'un territoire novateur en matière de mobilités alternatives et enfin un confortement de l'économie présentielle et la diversification de son tissu économique.

Dans ce cadre contractuel, le Département s'est engagé à financer les projets du territoire de Saint Germain Boucles de Seine à hauteur de 20,35 M€. Le financement se décline selon trois axes d'intervention : Mobilités et intermodalités, Tourisme, culture et enseignement supérieur et enfin Attractivité économique. Pour chaque projet, une convention opérationnelle entre les parties concernées permet de définir le cadre d'engagement financier ainsi que les modalités de réalisation et d'évaluation.

C'est au sein de l'axe « Tourisme, culture et enseignement supérieur » que le Département entend soutenir les travaux de restauration et d'aménagement des abords du Nymphée de Soufflot, situé sur la commune de Chatou.

Ainsi, la Ville de Chatou a sollicité le Département des Yvelines, le 6 décembre 2023, afin d'obtenir une aide financière dans le cadre du Contrat Yvelines Territoires Saint Germain Boucles de Seine pour les travaux de restauration et d'aménagement des abords du Nymphée de Soufflot à Chatou.

En effet, le projet de restauration du Nymphée de Soufflot et de l'aménagement de ses abords s'inscrit dans le plan de réinvestissement par la commune de Chatou de ses berges qui constituaient, jusqu'aux années 1930, l'attraction majeure du territoire.

Le Département des Yvelines a favorablement arbitré le soutien, au titre du Contrat Yvelines Territoires Saint Germain Boucles de Seine, à l'opération d'aménagement du Nymphée de Soufflot à Chatou pour un montant de 1 000 000 €.

C'est à ce titre que le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le Contrat Yvelines Territoires Saint Germain Boucles de Seine.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1111-10,

Vu la convention-cadre du Contrat Yvelines Territoires approuvée par délibération N°DEL_2018_133 du Conseil municipal en date du 19 décembre 2018 et signée en date du 9 mai 2019,

Vu la délibération n° DEL_2021_083 en date du 16 décembre 2021 approuvant l'avenant à la convention-cadre afin :

- de proroger la tranche 1 d'une durée de 2 ans en portant la date de fin au 31 décembre 2023
- de prévoir que le contrat puisse à nouveau faire l'objet d'une nouvelle prorogation maximale d'un an exclusivement pour permettre la signature des conventions opérationnelles
- d'amender la ventilation par axe opérationnel des enveloppes
- d'assouplir les modalités d'exécution du contrat en inscrivant une clause de fongibilité qui permettra, sur demande d'un ou plusieurs signataires, de cumuler les crédits restants en une seule enveloppe. Cette modalité devra être sollicitée par courrier et demandera un accord du Département.

Vu le dépôt du dossier de subvention en date du 6 décembre 2023 par la ville de Chatou sollicitant un financement du Département des Yvelines au titre du Contrat Yvelines

Territoires Saint Germain Boucles de Seine,

Vu le courrier, en date du 30 septembre 2024 du Département des Yvelines qui a donné une suite favorable à la demande de subvention de la ville de Chatou et lui accorde une subvention de 1 000 000 €,

Vu l'information communiquée aux membres de la commission finances le 12 novembre 2024 ,

Considérant la décision du Département des Yvelines d'accorder une subvention de 1 000 000 € à la Ville de Chatou au titre du Contrat Yvelines Territoires Saint Germain Boucles de Seine,

Considérant la nécessité de signer le contrat,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** les termes du Contrat Yvelines Territoires Saint Germain Boucles de Seine,
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer le Contrat Yvelines Territoires Saint Germain Boucles de Seine et tous les documents s'y rapportant,
- **de dire** que les recettes seront inscrites au budget de la Ville.

Par 37 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTION(S),

Abstention(s) :

Béatrice BELLINI, Yves ENGLER

Publiée le : 25/11/2024